



Je travaille à coté d'une salle fumeurs et je subis la fumée

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 2 juin 2008

Bonjour,

J'ai 58 ans. Je travaille à coté d'une salle fumeurs et je subis la fumée d'environ une trentaine de fumeurs depuis 10 mois

J'ai prévenu la direction qui vient juste de réagir

Je voudrais savoir s'il existe un appareil qui mesure ce que je fume par jour

Je rentre chez moi le soir avec des migraines, je tousse et j'ai des problèmes d'acidité dans la gorge l'oesophage et même l'estomac !!! mercredi soir je suis rentrée avec — comme une angine -....

C'est stressant de travailler à coté de cette salle - de savoir que je vais respirer et inhaler cette fumée - et en plus d'un fumeur de cigare !

Remerciements l

Réponse :

Si vous subissez la fumée de cette salle, cela signifie qu'elle ne répond pas aux normes contenues dans les [articles R.3511-1](#) et suivants du code de la santé publique.

Si vous n'obtenez pas satisfaction en vous adressant à votre employeur ou aux représentants du personnel, sachez que l'inspecteur du travail a désormais pour mission de veiller à l'application des mesures de protection contre le tabagisme ; il peut constater et éventuellement sanctionner ces infractions.